

Brigitte Nédélec  
Candidate FN aux élections législatives 2017  
6eme circonscription de Loire Atlantique.

## Réponses au questionnaire des AFC

### *1/ Protection de la vie, IVG*

La loi Veil a voulu ouvrir aux femmes la possibilité de pratiquer un avortement dans des conditions de sécurité médicale destinée à préserver leur santé. Je ne souhaite pas revenir sur cette loi, ce qui ne serait d'ailleurs pas compris aujourd'hui par la majeure partie de la population.

Toutefois, il apparaît que contrairement à ce qui était espéré, la diffusion des méthodes contraceptives n'a pas réduit le nombre des avortements qui restent à un niveau très élevé en France par rapport à d'autres pays européens. L'avortement s'est banalisé, or un avortement est tout sauf un acte banal. C'est un acte grave qui interrompt une vie, et qui bien que cela soit trop fréquemment nié, laisse à la femme des traces psychologiques et parfois physiques. Enfin, quoiqu'en disent certaines féministes, ce n'est pas un acte libre et exempt de pressions, économiques, affectives, sociales, familiales, professionnelles.

La loi se doit de protéger les plus vulnérables. Je considère qu'il conviendra de mettre en œuvre une politique publique destinée à favoriser une sexualité responsable et à revaloriser l'accueil de l'enfant, afin de réduire le nombre des avortements. Je souhaite aussi que la recherche sur les méthodes naturelles de contraception et leur diffusion soit soutenue.

Mais c'est également en créant un contexte économique favorable et en redonnant confiance aux français sur leur destinée et celle de leurs enfants que l'accueil de la vie pourra être favorisé.

Enfin, je veillerai à ce que les femmes confrontées à une grossesse non désirée aient accès à une information complète sur leur droits sociaux et à ce que les mères isolées et les familles françaises bénéficient d'une priorité d'accès au logement social.

Par ailleurs, je souhaite le rétablissement du délai de réflexion préalable, je considère qu'il protège les femmes des pressions qu'elles peuvent subir. Enfin, comme le prévoyait Marine Le Pen, la loi sur le délit d'entrave numérique devra être rapidement abrogée car elle constitue une entrave inadmissible à la liberté d'expression et d'information.

### *2/Euthanasie. Soins palliatifs.*

Je suis contre la légalisation de l'euthanasie active tout en étant opposée à l'acharnement thérapeutique. Le sujet est complexe comme l'a démontré l'affaire Vincent Lambert. La loi Léonetti me paraît devoir être modifiée, et je suis favorable à ce que l'alimentation et l'hydratation ne soient pas considérés comme des « soins » au sens médical et donc ne soient pas susceptibles d'une décision d'arrêt. Je rappelle que les députés FN ont également lutté contre la dernière loi d'euthanasie, la loi Claeys-Leonetti votée en 2016, qui institue un « droit à une sédation profonde et continue ».

Je considère qu'il est nécessaire d'affecter des fonds suffisants à la création et au fonctionnement des services de soins palliatifs qui doivent être généralisés, y compris à domicile afin d'accompagner les familles. Ceci permettrait d'éviter des hospitalisations de fin de vie qui ne sont

pas toujours justifiées. L'accent me paraît devoir être mis sur la formation des personnels soignants pour mieux prendre en compte les besoins affectifs et psychologiques des patients souffrants, en fin de vie, et de leur famille.

### *3/ Mariage, Filiation, Conjugalité*

Marine Le Pen a toujours affirmé qu'elle reviendrait, sans rétroactivité, sur la loi sur le mariage homosexuel. Je soutiens totalement cette position. Je considère que le mariage n'est pas seulement un accord contractuel entre deux personnes, mais que dans son principe il est une institution sociale dont la fonction est d'assurer la pérennité d'une société et un cadre stable à l'éducation des enfants. Le mariage homosexuel est profondément contraire à cette vision anthropologique.

De plus le mariage homosexuel comporte des risques majeurs pour la filiation et l'adoption. L'adoption doit être réservée aux couples hétérosexuels, la PMA aux couples ayant des problèmes de fertilité et la GPA doit être interdite. Je suis favorable à la recherche d'accords internationaux afin d'aboutir à une interdiction globale de la GPA.

En tant qu'institution sociale, le mariage civil doit être soutenu, il faut cesser de le fragiliser sans cesse (divorce sans juge) car les familles monoparentales sont les plus vulnérables économiquement. Les médiations familiales sont à développer. Je souhaite que les familles et couples en difficulté puissent bénéficier de toute l'aide nécessaire, c'est pourquoi j'adhère totalement au programme santé de Marine Le Pen qui prévoit de reconnaître le statut de professionnels de santé aux psychologues et la prise en charge par la sécurité sociale des thérapies reconnues efficaces.

Enfin, vous m'interrogez sur les actions que j'estimerai souhaitables de prendre pour assurer à chaque enfant le droit d'avoir un père et une mère et d'être élevé par eux dans la mesure du possible.

Je voudrai dans ce cadre, m'attarder un moment sur le cas des enfants pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance. Ils sont en France plus de 300 000 dont 150 000 enfants placés en institution ou en famille d'accueil, ce qui selon le Conseil de l'Europe place la France dans le peloton de tête des pays européens. Leur nombre est en augmentation constante.

Selon Mme Rossignol, reprenant les chiffres de l'IGAS, seuls 20% des enfants recueillis par les services d'aide sociale à l'enfance sont des victimes de maltraitance, mais pour 80 % (soit 120 000 !) ils seraient des enfants de familles en grande précarité. Je considère que la place d'un enfant est en priorité dans sa famille dès lors que sa sécurité y est assurée. Les familles en situation de fragilité doivent recevoir l'aide qui leur est nécessaire pour que les enfants puissent bénéficier de conditions de vie adéquates en leur sein et ne soient pas privés de leurs parents au nom de l'idéologie de « l'anti-familialisme ». Non, les enfants n'appartiennent pas à l'Etat. La prévention de la maltraitance doit être revue avec comme priorité le dépistage par l'amélioration des compétences et la formation des personnes en contact avec les enfants et non une politique de délation et de suspicion généralisée à l'encontre des familles.

*« Chaque enfant le droit d'avoir un père et une mère et d'être élevé par eux dans la mesure du possible ».* Pour ce motif, je m'attacherai, si je suis élue à promouvoir une réforme urgente et réclamée par tant de familles, de l'aide sociale à l'enfance.

### *Education Ecole*

En accord avec le programme des élections présidentielles, je défends le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants, et la liberté de choix de l'école.

La liberté de création d'écoles hors contrat doit être garantie, ainsi que le respect de la liberté pédagogique, sous réserve que le contexte communautariste actuel me parait nécessiter un contrôle de leur fonctionnement et des contenus des enseignements afin qu'ils ne soient pas contraires aux valeurs de notre société.

Je considère que les associations à visée idéologique (gender) ou politique n'ont pas leur place dans les écoles.

L'éducation sexuelle revient en priorité aux parents. Cependant à mon point de vue, l'école a un rôle d'information dans la mesure du possible neutre et scientifique par l'intégration dans les programmes de SVT à partir du collège, mais pas au niveau de l'enseignement primaire, voire dès la maternelle comme le prônent certains afin de mettre fin à la tendance actuelle de sexualisation précoce des enfants.

Des réformes doivent être mises en œuvre pour rendre à l'école son rôle de transmission des savoirs, rendre aux enseignants leur autorité, rétablir la reconnaissance des mérites et du travail, renforcer les disciplines prioritaires, français, histoire, mathématiques, afin que nos enfants maîtrisent les savoirs fondamentaux. L'apprentissage des langues d'origine (ELCO) doit être supprimé.

Le chèque éducation n'est pas une réforme retenue dans notre programme.

### *Politique familiale*

J'adhère totalement aux mesures proposées dans le cadre du programme de Marine Le Pen pour les présidentielles, qui comprennent tout un panel de mesures destinées à rendre à la famille sa place centrale dans la société : transmission, éducation, solidarité, aucune nation ne peut survivre sans des cellules familiales solides et protégées.

C'est ainsi que je souhaite agir dans le sens de la revalorisation du quotient familial, du rétablissement de la défiscalisation de la majoration des pensions de retraite pour les parents de famille nombreuse et de la demi part fiscale pour les veufs et veuves. Je souhaite aussi la restauration du principe d'universalité des allocations familiales qui ne doivent plus être conditionnées aux revenus, mais indexées sur le coût de la vie et réservées aux familles françaises.

Enfin, suis attachée au principe de subsidiarité. C'est pourquoi je souhaite mettre fin à l'autoritarisme étatique qui s'ingère dans la vie familiale, par exemple en imposant aux couples la répartition obligatoire du congé parental.

Sur chacune de ces thématiques, je suis bien sûr disposée à m'engager, à travailler au sein des commissions parlementaires, à proposer ou soutenir des propositions de loi, des amendements etc. tout en entretenant un dialogue constructif avec les acteurs associatifs.

Brigitte Nédélec